



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2025

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|----------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 22 | 16 | 16 +3 |

Date de convocation
23 octobre 2025

Date d'affichage
23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Urbain VELUT représenté par Laurent JÉROME, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN

Absents : Marcel CHRISTEL, Sophie MENZIN, Monique SIMON

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Avis sur le projet de campus de la bioéconomie

N° de délibération : 20251046

Le maire expose :

Le projet d'aménagement du lotissement ZA du campus de la bioéconomie constitue une première phase opérationnelle dans la perspective de création d'un campus de la bioéconomie au sein de la commune de Saint-Lyé.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie territoriale plus large portée par Troyes Champagne Métropole, visant à structurer une filière économique autour du chanvre et des matériaux biosourcés, en cohérence avec la présence de la Chanvrerie de l'Aube à proximité immédiate du site.

L'opération concerne une emprise foncière de 24 180 m² et vise à viabiliser un terrain destiné à accueillir, à court terme, des activités de recherche, de formation, d'innovation et de transformation industrielle.

À moyen et long terme, ce projet s'inscrira dans la continuité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en cours de définition, mais dont la procédure réglementaire n'est pas encore finalisée. C'est pourquoi cette première phase est engagée de manière autonome, via un permis d'aménager indépendant, afin de ne pas retarder l'implantation des premières activités. Le projet comprend un ensemble cohérent d'aménagements :

La création d'un tourne-à-gauche sur la RD15, permettant un accès sécurisé à la zone depuis l'axe principal ;

La réalisation d'une voirie interne, dimensionnée pour accueillir les futurs flux de circulation, incluant la desserte poids lourds et les mobilités douces ;

L'installation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert (noues, tranchées d'infiltration, chaussées à structure réservoir) conformément aux exigences de Troyes Champagne Métropole.

Par ailleurs, un rehaussement général du terrain naturel de 50 cm est prévu sur l'ensemble de l'emprise. Cette mesure vise à protéger les infrastructures en cas de remontée de nappe identifiée comme un risque potentiel dans le contexte hydrogéologique local.

L'ensemble du projet est conçu de manière modulaire et évolutive, permettant une adaptation future aux besoins de la ZAC. Les choix techniques opérés pour cette première phase garantissent une continuité fonctionnelle avec les aménagements ultérieurs, notamment en matière de réseaux, de gabarits, de gestion des eaux et d'intégration environnementale.

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité :

ÉMET un avis défavorable sur le projet de campus de la bioéconomie.

PRECISE que cet avis défavorable fait suite à l'annulation, sans report, de la présentation du projet par Troyes Champagne Métropole alors que les élus auraient souhaité s'exprimer sur le sujet.

Avis favorable : M. le maire, Mme Fournier, Mme Pellerin, Mme Charlot représentée par Mme Pellerin, Mme Voyard.

Avis défavorable : M. Seyssel, M. Léotier, M. Blanchot, Mme Stoltz, M. Jérôme, M. Velut représenté par M. Jérôme, Mme Salami, M. Philippe, Mme Pérée, M. Bruneau, M. Genet, Mme Robillard représentée par M. Genet, Mme Hrvod

Abstention : M. Besançon intéressé par le projet ne participe ni au débat ni au vote

| Conseillers présents | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non participants |
|----------------------|--------------------|------|--------|------------|------------------|
| 16 | 18 | 5 | 13 | 0 | 1 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

